

Identification		Número de dossier : 1103027002
Unité administrative responsable	Capital humain , Bureau du directeur principal , Division de l'administration	
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le 2010-09-20
Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet	-	
Compétence d'agglomération / Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	1-Procéder aux transferts de postes et de crédits budgétaires afin de procéder à la création du Service du contrôleur général. 2-Autoriser la création et l'abolition des emplois qui découlent de la création du nouveau service. 3-Adopter un projet de règlement afin de modifier le Règlement sur les services (05-013).	

Contenu

Contexte

En vertu des dispositions de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, il revient au conseil municipal de créer les différents services et d'établir le champ de leurs activités.

Les événements de la dernière année ont amené la direction de la Ville à se questionner sur ses modes de fonctionnement et sur les moyens pour améliorer la gestion, le contrôle, l'optimisation des ressources et la reddition de comptes.

Ainsi, il a été convenu de créer une fonction de contrôleur général en se basant sur les pratiques reconnues.

Cette décision s'inscrit dans la lignée de ce qu'il est souhaité pour :

- rétablir la compétence interne et doter la Ville de l'expertise nécessaire à la saine gestion;
- réviser certaines pratiques et le processus d'octroi de contrats;
- réviser les modes opérationnels et rétablir la place des fonctions de soutien dans l'évaluation des dossiers décisionnels, comme le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière ainsi que le Service des finances;
- faire un meilleur suivi des dépenses en cours d'exécution de contrats.

La mise sur pied du Service du contrôleur général découle d'un exercice de réflexion qui a été fait au cours des derniers mois avec la participation de plusieurs intervenants internes et externes en vue d'identifier les meilleures pratiques d'affaires pour la Ville de Montréal.

Décision(s) antérieure(s)

CE10 0856 - Création de l'emploi de « contrôleur général » à la Direction générale et du poste s'y rattachant - Nomination par intérim du contrôleur général.

CE10 0668 - Autoriser des virements budgétaires en provenance d'une enveloppe de 10,0 M\$ prévue

pour les besoins en ressources humaines découlant des moyens d'action visant à renforcer la gestion des contrats, des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux. Autoriser la création de postes permanents financés par l'enveloppe dans les diverses unités d'affaires.

Description

1 - Mandat

Le mandat confié au Service du contrôleur général porte principalement sur la surveillance de l'efficacité et de la conformité de l'ensemble de la fonction contrôle de la Ville de Montréal aux lois et règlements applicables et aux directives établies par les gestionnaires de qui relève directement cette responsabilité.

Il comprend l'examen et l'évaluation de la pertinence du système de contrôle de la Ville ayant, entre autres, pour objectifs l'identification et la gestion appropriée des risques, la protection des biens de la Ville, l'utilisation équitable, économique et efficiente des ressources et la réalisation des buts établis pour les opérations ou pour les programmes. Des enquêtes et des audits pourront être demandés par le directeur général, le comité exécutif ou encore, découler de l'initiative du contrôleur général. De plus, le Service du contrôleur général exercera un rôle conseil auprès des unités d'affaires.

En vue de renforcer l'importance et la portée du nouveau service, le directeur général a informé les membres du comité de direction, dans une note datée du 17 août 2010, que la réalisation du mandat du contrôleur général constitue un enjeu stratégique pour la Ville, au sens de l'article 57.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

Enfin, le contrôleur général sera un membre invité du comité de vérification de la Ville et à cette occasion, il présentera son plan de travail ainsi que les résultats de ses travaux.

2 - Transferts d'activités au Service du contrôleur général

Les activités réalisées par le Service du contrôleur général découleront de transferts d'activités déjà existantes ainsi que de la mise en place de nouvelles activités. Parmi les activités transférées à ce nouveau service, notons :

- les activités de vérification interne sous la Direction générale;
- les activités d'enquêtes et d'analyses sous le Service du capital humain.

3 - Modification, abolition et création d'emplois et de postes de cadres de direction et de cadres administratifs

La structure du Service du contrôleur général comporte trois divisions qui relèvent directement du contrôleur général. Cette structure allégée minimise le coût pour l'organisation de la mise en place du nouveau service. Néanmoins, chacune de ces divisions aura une portée corporatives aussi importante qu'une direction, gèrera des enjeux importants pour la Ville de Montréal et exercera des activités d'expertise et de soutien dans son domaine respectif. En vue de faciliter la compréhension, un organigramme sommaire est présenté en pièce jointe, la nouvelle structure se résumant comme suit :

- Division de l'audit interne;
- Division des enquêtes et analyses;
- Division de la gestion des contrats et des analyses techniques.

3.1 Abolition

Le poste et l'emploi de vérificateur interne (cadre de direction # 104360) sont abolis puisque les activités associées ne relèvent plus directement du directeur général, mais plutôt du contrôleur général.

3.2 Création d'emplois

Les emplois de cadres administratifs suivants sont créés en vue de mettre sur pied la nouvelle structure,

soit :

- chef de division de l'audit interne (# 218940);
- chef de division des enquêtes et analyses (# 218930);
- chef de division de la gestion des contrats et des analyses techniques (# 218830);
- cadre administratif (# 214230).

3.3 Création de postes

Les postes de cadres administratifs suivants sont créés en vue de mettre sur pied la nouvelle structure, soit :

- 1 - chef de division de l'audit interne;
- 1 - chef de division des enquêtes et analyses;
- 1 - chef de division de la gestion des contrats et des analyses techniques;
- 1 - cadre administratif;
- 5 - adjoints au responsable des enquêtes.

Justification

Considérant la volonté de la direction de la Ville de se doter de moyens pour assurer une structure municipale efficiente et efficace, il a été convenu de mettre en place un certain nombre d'activités de contrôle et de surveillance sous la responsabilité d'une nouvelle fonction de contrôleur général.

Aspect(s) financier(s)

La mise en place du Service du contrôleur général est financée par des transferts internes (ressources humaines et financières) et par des crédits budgétaires prévus à l'intérieur de l'enveloppe de 10,0 M\$ découlant des moyens d'action visant à renforcer la gestion des contrats, des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux.

Section I - Budget 2010

Voici un tableau présentant le budget 2010 du Service du contrôleur général suite aux différents transferts de crédits.

Détail du financement budgétaire - exercice 2010

Création du Service du contrôleur général (en milliers de \$)

Transferts	Nb ap	Budget
Direction générale - vérification interne (CR 100001)	4	662,1
Service du capital humain - Division des enquêtes et analyses (CR 104057)	2	273,1
Service du capital humain - Direction et autres (CR 104004, CR 104006)	3	501,9
Enveloppe 10,0 M\$ (CR 104151)	9	1 449,8
Service du contrôleur général	18	2 886,9

Section II - Budget 2011 et ajustements

Le budget viré en 2010 en provenance des différentes unités d'affaires sera reconduit en 2011 au « budget original » du Service du contrôleur général pour une valeur de 2 886,9 \$. De cette somme s'ajoutera un montant additionnel de 295,0 \$ réservé sous le chapitre corporatif - enveloppe résiduelle 10,0 M\$, ce qui portera le budget total du service à 3 181,9 \$ au 1^{er} janvier 2011. Ces crédits permettront de finaliser la structure et la réorganisation des activités internes. Dans le même ordre d'idées, les ressources et crédits reçus des unités d'affaires ont fait l'objet de réaménagements importants, notamment en vue de convertir des honoraires professionnels en postes et ainsi assurer une plus grande expertise à l'interne.

Budget 2011 par catégorie de dépenses

Service du contrôleur général

(en milliers de \$)

Nb ap	Rémunération	Honoraires professionnels et formation	Autres familles	Total
4	511,1	319,3	74,5	904,9
9	1 027,3	154,7	32,9	1 214,9
5	611,7		23,7	635,4
4	410,4		16,3	426,7
22	2 560,5	474,0	147,4	3 181,9

Notes additionnelles :

-La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du conseil d'agglomération. (réf. : Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)).

- En vue d'optimiser les ressources et de diminuer les coûts pour l'organisation, le Service du contrôleur général n'aura pas de personnel dédié à l'administration (telles les activités reliées aux paiements de factures ou de dotation). Il a été convenu avec le Service du capital humain que celui-ci assumera toutes les activités de support administratif.

Section III - Virements budgétaires 2010 et modalités associées

Des modifications doivent être apportées dans les systèmes budgétaire et comptable, ainsi qu'au registre de postes, en vue de refléter les transferts à l'exercice 2010. L'ensemble des virements sera fait en budget modifié pour l'exercice 2010 et totalisera 2 886,9 \$ tel qu'il est décrit dans le tableau intitulé « Détail du financement budgétaire - exercice 2010 ». Des écritures de journal seront faites en vue de transférer les dépenses associées aux crédits transférés.

- Transfert de la Direction de la vérification interne (CR 100001) à la Direction générale vers le Service du contrôleur général : L'unité administrative 02-02-00-00-00-00 devient 43-02-00-00-00-00. Le budget transféré est de 662,1 \$.

- Transfert de la Division des enquêtes et analyses (CR 104057) du Service du capital humain vers le Service du contrôleur général : L'unité administrative 36-01-05-00-00-00 devient 43-03-00-00-00-00. Le budget transféré est de 273,1 \$.

- Transferts budgétaires à la pièce (voir écriture de journal en pièce jointe) en provenance des CR 104004 et 104006. Le budget transféré est de 501,9 \$.

- Transfert de la Division du contrôleur général (clé mixte CR 104151) du Service du capital humain vers le Service du contrôleur général : L'unité administrative 36-01-06-00-00-00 devient 43-01-00-00-00-00. Le budget transféré est de 1449,8 \$.

Impact(s) majeur(s)

Opération(s) de communication

Communication avec les médias.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

- Relocalisation physique des employés à la suite des transferts;
- Affichage et dotation pour les nouveaux postes;
- Sommaire décisionnel pour la délégation de pouvoirs associée au Service du contrôleur général;
- Présentation du budget 2011 auprès de la Commission du budget 2011.

Échéancier initial de réalisation du projet

Début: Fin:

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Validation

Intervenant [REDACTED]	Sens de l'intervention Avis favorable Avis favorable avec commentaires Avis favorable avec commentaires Avis favorable avec commentaires Avis favorable avec commentaires
Autre intervenant	Sens de l'intervention

Responsable du dossier [REDACTED] Conseiller en ressources financières - chef d'équipe Tél. : [REDACTED] Télécop. : [REDACTED]	Endossé par: [REDACTED] Directeur principal par intérim - Service du capital humain Tél. : [REDACTED] Télécop. : [REDACTED] Date d'endossement : 2010-08-20
--	--

Numéro de dossier : 1103027002